

SESSION PLENIERE DES 26 ET 27/01/2015

BILAN ET EVOLUTIONS POSSIBLES DU PACK 15-30

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER (avis téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Le rapport établit un bilan du pack 15-30, puis propose des évolutions possibles.

Le pack est composé de neuf pass :

- pour l'amélioration des conditions de vie, les pass : culture et sports, prévention contraception, complémentaire santé, logement, première installation, transport,
- pour le volet formation, les pass apprenti, lycéen professionnel, et ordipass.

Le rapport commente l'ensemble de ces pass au moyen de tableaux.

Il souligne l'intérêt d'une politique publique volontariste, qui apporte des aides aux jeunes dans leur parcours vers l'autonomie. L'efficacité des contenus des pass sont à examiner par rapport aux caractéristiques des jeunes Ligériens (selon l'INSEE, insertion professionnelle plus fréquente qu'au niveau national, mais avec des revenus inférieurs à la moyenne ; entrée dans la vie active et constitution de leur propre ménage plus précoce) et à l'évolution démographique projetée de 100.000 jeunes supplémentaires d'ici 2040.

Cependant, le rapport fait le constat que le dispositif Pack 15-30 est assez peu lisible, concernant la conditionnalité des aides, les modalités d'inscription et d'accès, la diffusion et la communication du pack, les modalités de gestion.

Le choix de la Région d'une procédure dématérialisée complexe pour l'accès aux offres du pack, peut être source d'inégalités entre les jeunes, dans son accès et son appropriation.

Les procédures administratives et financières de remboursements induisent un suivi lourd en tâches de gestion pour les service du conseil régional, mais aussi pour les partenaires, notamment les petites structures.

Alors que pour le volet condition de vie, les pass sont plus généraux et répondent plus directement à l'objectif transversal d'autonomie, les pass du volet formation sont liés à un statut et sont ciblés vers l'apprentissage et certaines filières de lycée professionnel, excluant certains champs de formations des jeunes.

Dans une perspective d'autonomie, l'efficacité de certains Pass (par exemple l'Ordipass) n'est pas toujours avérée pour tous.

Par ailleurs, certains d'entre eux font apparaître des coûts de gestion élevés (par exemple le pass transport).

Le CESER présente des préconisations d'évolution du Pack 15-30, incluant des aides efficaces et cohérentes pour répondre aux besoins des jeunes dans leur démarche d'autonomie.

Dans cette perspective, l'évolution des besoins des jeunes est à prendre en considération et le dispositif doit évoluer régulièrement pour rester adapté et réellement répondre aux attentes des publics concernés.

Ces préconisations font ressortir les pistes d'améliorations suivantes :

- centrer le dispositif autour de l'objectif d'autonomie partagé par tous les acteurs pour en assurer la pertinence,
- poursuivre une politique jeunesse adaptée aux enjeux collectifs et aux besoins des jeunes,
- favoriser l'implication des partenaires pour renforcer l'efficacité de la politique publique,
- adapter la communication aux enjeux et aux publics
- mettre en place des indicateurs pour faire de l'évaluation un outil de gestion et d'évolution de cette politique.

Le plan d'actions proposé par le CESER est à plusieurs niveaux : le Pack 15-3 pourrait évoluer vers le Pack jeunes intégrant de nouveaux enjeux sociétaux liés au parcours vers l'autonomie des jeunes tels que le développement durable ou encore l'engagement collectif au sein de la Cité....

Le rapport propose donc deux niveaux d'évolution : adapter les pass, ou reconfigurer le pack 15-30.

En conclusion, le rapport souligne que ces préconisations s'inscrivent dans un contexte politique en évolution où la reconnaissance de la compétence jeunes comme une compétence transversale partagée, souvent appuyée sur la vie associative, est un enjeu fort dans le cadre de la réforme territoriale en cours.

CE QU'A DIT LA CGT

La CGT est intervenue durant l'ensemble de la rédaction du rapport, via les camarades qui siègent en commission 7 (Sophie Quesne-Richet et Lise Caron).

Au vu des propositions du Ceser, elle a voté le rapport.

VOTES : Le texte proposé a été adopté par 80 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.